

**CDEN du 25 février 2014**

## **Déclaration préalable de l'UNSA Education**

Ces dernières semaines, les mouvements les plus réactionnaires de notre société ont occupé le pavé en jouant sur la désinformation, la manipulation et les peurs. Ils ont trouvé un os à ronger avec « l'ABCD de l'Égalité » qu'ils affublent de tous les oripeaux.

Pour l'**UNSA Education**, l'École de la République s'honore de ne pas être un simple espace de l'instruction où seuls l'Écrire, le Lire et le Compter auraient droit de cité.

L'École Publique est bien plus que cela. C'est le creuset où se fonde le « vivre ensemble » indispensable à la cohésion sociale. C'est le lieu de toutes les diversités et donc de tous les respects.

« *L'ABCD de l'Égalité* » a donc toute sa place dans l'enseignement prodigué aux élèves de l'école primaire, et même au-delà.

Dans notre pays, les inégalités femmes-hommes perdurent et les stéréotypes sont toujours bien installés. Alors que les filles réussissent mieux que les garçons à l'école, plus tard, les portes des plus hautes responsabilités comme celles de l'accès à l'égalité salariale leur sont encore à peine entrouvertes. Pour toutes ces raisons, le combat pour l'égalité filles-garçons est bien celui de l'Éducation Nationale, comme celui des parents.

Pour l'**UNSA Education**, il est donc nécessaire que d'ici à la fin de cette année scolaire, les deux ministères concernés tirent le bilan de cette sensibilisation, adaptent et enrichissent les outils pédagogiques de « *l'ABCD* » pour que sa généralisation intervienne dès la rentrée 2014. La formation des enseignants et l'information des familles vont de pair avec cette initiative. Ainsi, pour l'**UNSA Education**, l'abécédaire de l'égalité est plus que jamais d'actualité contre le bréviaire de l'obscurantisme et du conservatisme.

L'**UNSA Education** dénonce avec vigueur les amalgames et les mensonges portés par la mouvance extrémiste à l'origine de cette action. Elle a obtenu du Ministère que des consignes fermes soient données aux Recteurs afin que la sérénité de l'École Publique ne soit pas troublée et qu'un démenti soit apporté à cette campagne de désinformation qui entache une profession toute entière.

Dans un même esprit de « bonnet rouge », des tracts des « gilets jaunes Ensemble contre la réforme » ont été diffusés par les réseaux sociaux pour boycotter la journée du vendredi 7 février, afin de peser sur le retrait de la réforme des rythmes scolaires.

A propos de cette réforme, nous tenons tout d'abord à rappeler que l'**UNSA Éducation**, comme d'autres organisations syndicales représentatives présentes ici, a signé en octobre 2010, avec la plupart des acteurs de l'Éducation (parents, universitaires, associations complémentaires de l'Enseignement Public et d'Éducation Populaire, professionnels des collectivités, de la petite enfance, élus locaux, enseignants, jeunes), l'appel de Bobigny. Dénonçant la semaine de 4 jours, celui-ci revendiquait entre autres « *Une amélioration des rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, grâce à un cadre national qui prenne en compte les préconisations de l'Académie de Médecine d'allègement de la journée de travail et de son adaptation aux temps favorables aux apprentissages. Ce cadre national doit préconiser la coopération active de tous pour l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et pour définir les moyens de sa mise en œuvre, à travers les projets éducatifs locaux.* »

Or maintenant que nous sommes dans ce cadre, pourquoi le consensus est-il aussi difficile ? Pourquoi tant de tumulte ? Certes, la mise en œuvre est parfois ardue et le texte du décret ne permet pas de régler toutes les questions d'organisation, le problème des responsabilités, de partage des locaux, de partenariat entre les différentes catégories de Personnels, de formation des intervenants, ou de l'information aux parents. Mais un texte le pourrait-il ?

A l'heure où l'enquête PISA interroge notre système éducatif, rappelons que l'aménagement du temps de l'élève est un des leviers pour transformer nos pratiques pédagogiques.

Avec constance et cohérence, l'**UNSA Education** garde au centre de ses préoccupations, le bien-être des élèves et leur réussite ainsi que l'amélioration des conditions de travail des enseignants. C'est pourquoi nous demandons la réunion du Comité Départemental de Suivi dans les plus brefs délais pour faire un point de situation objectif et qualitatif de la mise en place des rythmes à la rentrée 2013 dans les 4 communes de **Lozère** concernées.

Nous sont présentés ici les horaires scolaires émanant de 28 nouvelles communes. Même si l'on y rajoute les 4 évoquées précédemment, cela représente à peu près la moitié des écoles de ce département. C'est peu, compte tenu de l'échéancier annoncé. Qu'advient-il des autres ?

Autres questions importantes : l'éventualité que les nouvelles équipes élues en mars veuillent à nouveau modifier ces horaires a-t-elle été envisagée ? Est-ce possible ? Que se passerait-il alors ?

Au cours du Comité National de suivi des rythmes, l'**UNSA Education** a réaffirmé ses préconisations. Nous demandons que les conseils d'école et les municipalités soient invités à reprendre les discussions en cas de propositions différentes. Des problèmes locaux ne pourront trouver de solutions que localement avec les différents acteurs concernés.

Les enseignants et tout particulièrement les Directeurs, sont au cœur du fonctionnement de l'école. Il faut leur donner du temps dans la phase d'élaboration du projet comme au moment de sa mise en route. Nous demandons que du temps de concertation soit libéré cette année pour les écoles entrant dans la réforme en 2014 et que le mois de septembre soit allégé au maximum de remontées de projets divers, d'enquêtes, de réunions ou animations pédagogiques.

Ce n'est pas parce que nous sommes favorables à cette réforme et que nous sommes de nature optimiste que nous n'entendons pas les difficultés et les craintes de nos collègues. Parce que ce que c'est notre rôle, nous vous en faisons part aujourd'hui : un traitement particulier devrait être apporté aux écoles maternelles pour adapter ces nouveaux rythmes aux plus petits élèves que l'Education Nationale accueille. La fatigue croissante en fin de semaine qu'engendre la reprise de la classe le mercredi matin inquiète les collègues déjà passés aux 4,5 jours. Ils s'interrogent aussi sur les réels effets scolaires de ce dispositif et enfin même si cela dépasse leurs prérogatives, mais c'est légitime, ils se préoccupent de la qualité des activités périscolaires. L'**Unsa Education** va même plus loin en demandant qui en sera le garant.

L'organisation de l'école est modifiée. Les horaires changent et ne sont pas nécessairement identiques chaque jour. Un nouveau temps, destiné à tous les enfants et placé sous l'égide de la municipalité, apparaît. Autant de nouveaux repères à prendre pour les familles. L'**UNSA Education** demande que les municipalités s'astreignent à réunir les familles sur l'organisation, les modalités d'inscription et les contenus des temps d'activités périscolaires.

Au moment de la mise en route, les équipes enseignantes aident les élèves à se repérer, répondent aux questions des familles, gèrent le partage d'espaces et parfois aident à trouver des adaptations de dernière minute.

L'**UNSA Education** demande que les Municipalités informent et consultent les équipes sur l'organisation quotidienne et prennent en compte leurs demandes et leurs propositions.

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur le début de notre déclaration avec la campagne de désinformation. Pour l'**UNSA Education**, ces mouvements réactionnaires extrémistes représentent un problème au moins aussi préoccupant pour l'école que la réforme des rythmes.

C'est bien parce que l'École Publique Laïque est un des fondements de notre République que ses ennemis l'attaquent. Le combat de l'égalité a toujours été celui des Personnels. C'est à leurs côtés que l'**UNSA Education** continuera à défendre ces valeurs fondamentales. Celle de l'égalité femme-homme est incontournable.

C'est donc avec satisfaction que nous prenons acte de l'annexion de la Charte de la Laïcité au règlement scolaire départemental.

Nous rappellerons, pour conclure, l'article 9 de cette charte :

*« La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre »*